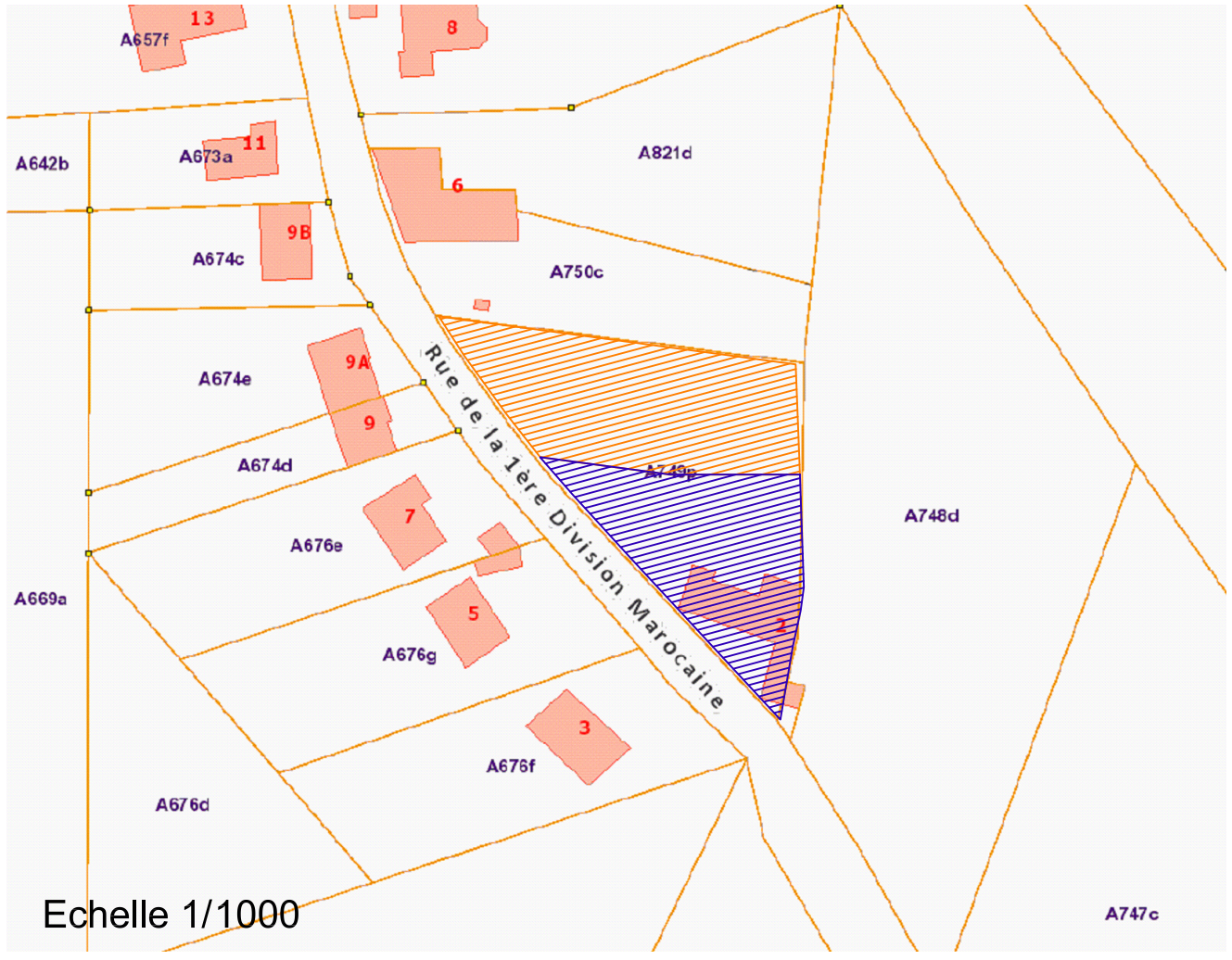
Ville de GEMBLOUX

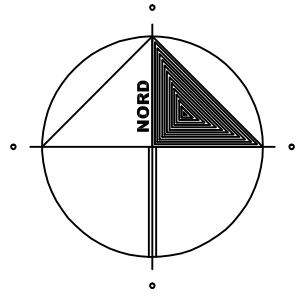
Division 2 - ERNAGE
Section A
N° 749p.

PROJET

Situation cadastrale



Levé et dressé par Charlotte Vanderbeek
Géomètre-Expert (geo151330)
Chaussée de Nivelles 52 B
A Mazy (Gembloux), le 3 septembre 2020.



Plan au verso

Ville de GEMBLOUX

PROCES-VERBAL DE DIVISION

- L'an deux mille vingt, le trois du mois de septembre,
- Je soussignée **Charlotte Vanderbeek,** Géomètre-Expert (geo15-1330), légalement admise et assermentée par le Tribunal de Première Instance séant à Nivelles, ayant mes bureaux chaussée de Nivelles 52B à 5032 Mazy (Gembloux),
- Agissant à la requête de agissant au nom de , propriétaire du bien sis **rue de la 1ère Division Marocaine, 2 à 5030 Ernage.**
- Déclare avoir procédé au mesurage et à la division d'une propriété bâtie cadastrée **GEMBLOUX 2, division Ernage, section A, n° 749p.**
- A cet effet, j'ai recherché et levé les signes de limites de propriété, à savoir clôtures, angles de bâtiments, murs, etc.
  Les limites avec les parcelles voisines ont été restituées conformément aux occupations ; ma requérante me dispense expressément de tout bornage contradictoire, par mesure d'économie.
- A la suite de quoi et conformément aux desiderata de ma requérante, j'ai divisé ladite propriété en deux parties :

BIEN A : +/- **07a 82ca** (sept ares quatre-vingt-deux centiares) **teinté en orange** au plan ci-joint et dont les sommets sont nommés….

BIEN B : +/- **06a 66ca** (six ares soixante-six centiares) **teinté en bleu** au plan ci-joint et dont les sommets sont nommés …….

- Dressé à Gembloux, le 3 septembre 2020, pour valoir ce que de droit et pour être remis aux parties d'accord avec nous et contresignant ci-dessous.

PROJET